

Méprise

(HISTOIRE VÉCUE)

Avant que la bicyclette ne soit reine de la route, il y a 60 ans, par un beau dimanche d'été, Arsène Guaire, menuisier à Fraize, en compagnie de son ami J. Dominique Olry, tous deux de sympathique souvenir, entreprirent une petite randonnée à bicyclette et rentrèrent tout contents à la maison après s'être désaltérés à la Clanche d'Or, au Grand-Valtin.

À quelques quinze jours de là, en l'absence de son mari travaillant à l'atelier, Madame Guaire reçut pour lui une invitation à comparaître devant le Juge de Paix de Fraize le vendredi suivant avec le motif : « Infraction aux règles de la circulation. »

À midi, Arsène rentre à la maison ; sa femme lui fait un accueil plutôt sévère : « Qu'est-ce que tu as encore fait quand tu es allé te promener avec Joseph ? Tu as fait des « fallachs », la preuve, voilà le « billet de juge de paix » ! Tu n'as pas besoin de prendre un air innocent, si tu n'avais rien fait, les gendarmes ne t'auraient pas fait un procès verbal. En tous cas, nous voilà beaux ; il faudra encore payer tes bêtises ! »

Arsène n'y comprenait rien. À la fin, il répondit tout de même et se fâcha presque, lui toujours d'un naturel si calme : « Je te dis que je n'ai rien fait, que je n'ai pas vu les gendarmes, et je le dirai au juge qui sera bien obligé de reconnaître mon innocence. » Et Arsène Guaire attendit patiemment et calmement l'audience.

Au jour indiqué, Arsène quitte l'atelier et se présente au prétoire. L'huissier appelle : « Arsène Guaire ! » Le prévenu se présente poliment et attend. Le juge lui demande d'abord : « C'est bien vous Arsène Guaire, menuisier à Fraize ? »

— Oui, Monsieur le Juge !

— Vous êtes prévenu d'avoir circulé à bicyclette sans plaque le dimanche... et les gendarmes de service vous ont dressé procès verbal à Sondreville. Reconnaissez-vous les faits ?

— Non, Monsieur le Juge, je suis bien passé à bicyclette à Sondreville au jour indiqué en compagnie de mon camarade Joseph Olry, mais ma bicyclette avait une plaque et je n'ai pas vu de gendarme. Je suis prêt à le jurer devant le Christ qui nous regarde. »

Le Juge reprend : « Mais enfin, puisque les gendarmes vous ont dressé procès verbal, c'est que vous étiez en défaut !

— Je vous jure que non, Monsieur le Juge, je n'ai pas vu de gendarmes. »

Le Juge n'y comprend rien et pour cause. Pour liquider l'affaire, il passe à un autre client en même temps qu'il fait chercher à la gendarmerie proche un des deux gendarmes qui ont verbalisé.

Un représentant de la loi arrive et le Juge appelle de nouveau le prévenu qui se présente à la barre. « Gendarme, reconnaissez vous en la personne du prévenu, ici présent, le cycliste que vous avez verbalisé à Sondreville le dimanche...? »

Le gendarme ébahi regarde, examine le client et répond : « Non, Monsieur le Juge, ce n'est pas à Monsieur que nous avons, mon collègue et moi, dressé procès verbal pour défaut de plaque de bicyclette à Sondreville le dimanche... »

Et Arsène s'en retourna chez lui, acquitté, tout aussi calme qu'il était venu, et dit à sa femme ; « tu vois bien, ce n'était pas la peine de faire tant de bruit pour rien. Une autre fois, tu croiras ce que je te dis »

Que s'était il donc passé ?

Les gendarmes avaient bien arrêté un contrevenant, lequel connaissant bien Arsène Guaire et sachant qu'il n'était pas connu des gendarmes de Fraize, s'était, avec aplomb, servi de l'état civil de celui-ci pour décliner aux agents de l'autorité nom, prénoms, date et lieu de naissance, filiation.

On en rit bien, Guaire le premier, mais jamais personne ne connut le quidam qui avait été verbalisé le dimanche à Sondreville pour défaut de plaque à bicyclette.

NOTA = La plaque coûtait à ce moment 9 francs, soit 1,800 francs d'aujourd'hui.

Un grand Christ présidait au prétoire et les chrétiens prêtaient serment devant lui, tandis que les non-chrétiens prêtaient seulement serment devant Dieu : leur Dieu.

Henri LALEVÉE